



Institut
de Formation
en Droit
Social
de Paris

Négocier le télétravail

La crise sanitaire a contraint les entreprises à recourir massivement au télétravail selon des modalités exceptionnelles, déployées dans l'urgence avec plus ou moins de succès.

La mise en place pérenne et efficiente du télétravail dans le cadre de l'activité normale des entreprises suppose de définir des conditions de mise en place et de développement du télétravail adaptées aux besoins des entreprises mais surtout protectrices des droits des salariés et de leur santé.



Durée : 1 jour (7 heures)



Public : Délégués syndicaux, membres de la délégation syndicale



Pré-requis : Aucun prérequis exigé

Objectifs de la formation

- ◀ **Identifier** le cadre juridique du télétravail et ses spécificités
- ◀ **Arbitrer** entre les différents modes de mise en place du télétravail
- ◀ **Cibler** les principaux enjeux de la négociation et les points de vigilance
- ◀ **Rédiger** la trame de son propre accord de télétravail

Programme

■ Le choix du télétravail

- Données chiffrées
- Intérêt et points de vigilance : les principaux enjeux du télétravail
- Les enseignements de la crise sanitaire

■ Le cadre juridique du télétravail

- Définition juridique du télétravail
- Les autres modes de travail à distance



Quizz par équipes / cas pratiques : Droits et obligations des employeurs et des salariés en matière de télétravail.

■ Les différents modes de mise en place du télétravail

- Des conditions de mise en place assouplies
- Charte, accord collectif, formalisation d'un accord bilatéral : quel arbitrage ?
- Le contenu obligatoire de la négociation / Au-delà, une grande liberté

■ Les principaux enjeux de la négociation du télétravail

- Éligibilité et modalités de passage en télétravail
- Aspects organisationnels
- Management à distance
- Santé et sécurité des salariés en télétravail



Constitution de groupes de travail et de réflexion sur la rédaction des clauses essentielles

Méthodes pédagogiques

- ◀ Méthode transmissive (exposés, apports théoriques, vidéos, conseils ...)
- ◀ Méthode interrogative (Quiz, QCM, ...)
- ◀ Méthode coactive (débats, travaux en sous-groupe, cas pratiques, atelier ...)

Évaluations

- ◀ Évaluation pré-formative (auto-positionnement sur les objectifs de formation, recueil des attentes)
- ◀ Évaluation de satisfaction à chaud

L'IFDSP à vos côtés

L'IFDSP attache une importance toute particulière à l'environnement économique et social des instances et adapte systématiquement ses programmes pour répondre aux besoins et aux demandes des représentants du personnel.

Pour toute question relative à notre offre de formations, nos programmes, nos méthodes pédagogiques, nos tarifs, notre réseau d'intervenants ou toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter :

par téléphone au **01.53.82.01.00** ou **06 66 05 02 53**

ou par mail à l'adresse suivante : **contact@ifdsp.fr**

Retrouvez toute l'équipe de l'IFDSP sur notre site : www.ifdsp.fr

L'IFDSP s'appuie sur une équipe de formateurs expérimentés composée d'Universitaires, de médecins, d'avocats et de représentants du personnel titulaires d'un Master 2 Juristes de Droit Social de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui conservent tous une activité professionnelle en lien avec leur domaine de formation.

Rejoignez-nous !   



Institut de Formation en Droit Social de Paris – IFDSP /// RCS Paris 828 195 933 00035 /// 106 rue de Patay, 75013 Paris ///
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755581075 auprès du préfet de région d'Ile de France